



Droits huissiers saisies de biens d'enfants majeurs

Par Bastrine

Bonjour, j'aimerais savoir si les huissiers ont le droit de saisir de mes biens sachant que c'est mon beau père marié à ma mère qui a des problèmes, donc cela concerne aussi ma mère bien sûr. Je suis majeur depuis peu, j'habite chez eux et dépend encore de mes parents, j'ai des affaires dans ma chambre comme tv, ordi,... qui ne sont pas à mon nom et dont je n'ai pas toutes les factures, est ce qu'il y a un risque qu'ils les prennent ? Et est ce que les choses à mon nom ils peuvent aussi les prendre? Et si je n'ai pas la facture ils ne peuvent pas prouver à qui c'est, donc comment ça se passe dans ce cas là ?

J'ai très peur qu'ils prennent mes affaires...

Merci d'avance pour vos réponses